

La RMR de Moncton enregistre une croissance d'environ 10 %

Une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un noyau.

Une **région métropolitaine de recensement (RMR)** doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Le Canada compte 33 RMR, le même nombre qu'en 2006. Le Nouveau-Brunswick compte deux RMR, soit Moncton et Saint John.

Une **agglomération de recensement (AR)** doit avoir un noyau d'au moins 10 000 habitants. Le Canada compte 114 AR, en hausse comparativement à 111 en 2006. Le Nouveau-Brunswick compte cinq AR : Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton et Miramichi.

- En 2011, près de sept canadiens sur dix (69,1 %) vivaient dans l'une des 33 RMR du Canada, en hausse par rapport à 68,1 % en 2006.
- Au Nouveau-Brunswick, 61,1 % de la population vivaient dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou dans une agglomération de recensement (AR) en 2011, soit 458 695 personnes. La proportion de la population vivant à l'extérieur des RMR et des AR représentait 38,9 % et s'élevait à 292 476 personnes.
- La RMR de Moncton a enregistré une croissance supérieure à la moyenne nationale pour la deuxième période intercensitaire. En effet, la croissance enregistrée entre 2006 et 2011 était de 9,7 %, dépassant le taux national de 5,9 %. Moncton compte la population la plus importante parmi toutes les RMR et les AR de la province (138 644 personnes).
- La population de la RMR de Saint John a augmenté entre 2006 et 2011, après des pertes de population enregistrées dans les précédentes périodes de recensement. L'AR de Fredericton a également augmenté affichant une croissance de 9,3 % durant la période de cinq ans. Les autres AR de la province ont constaté un déclin de leur population.

